



NOM : PRENOM :

Nom de l'émetteur du chèque (si différent) :

Pour un enfant, indiquer les NOM, PRENOM et Date de naissance de l'enfant :

Adresse :

Courriel : Téléphone

Commentaires (facultatif) :

Je souhaite m'inscrire aux activités suivantes pour l'année 2022-2023 (cocher la ou les activités souhaitées).
Faire un chèque pour l'adhésion ET 1 ou 3 chèques pour les activités (à l'ordre d'Atlantique Nantes Chine) :

1°) Adhésion					Etudiant -26 ans / Chômeur (sur justificatif)	
ADHESION	<input type="checkbox"/>	Simple			30	10
	<input type="checkbox"/>	Couple			50	

2°) Activités						Facilités de paiement en 3 chèques :		
		Durée	Lieu	Tarif normal	Tarif Réduit	Tarif normal	Tarif réduit	
COURS	<input type="checkbox"/>	Mandarin Débutant	30 cours, 45h au total	Lycée Jules Verne	342	243	3x114	3x81
COURS	<input type="checkbox"/>	Mandarin Faux débutant	30 cours, 45h au total	Lycée Jules Verne	360	255	3x120	3x85
	<input type="checkbox"/>	Mandarin Intermédiaire						
	<input type="checkbox"/>	Mandarin Avancé						
COURS ENFANTS	<input type="checkbox"/>	enfants de - 6 ans	30 cours, 30h au total	Centre Soleil Levant	171	141	3 x 57	3 x 47
	<input type="checkbox"/>	enfants de + 6 ans	30 cours, 30h au total	Salle de l'Egalité	195	165	3 x 65	3 x 55
CALLIGRAPHIE	<input type="checkbox"/>		9 séances, 22h30 au total	Cigarière, La Manu	255	180	3 x 85	3 x 60
PEINTURE	<input type="checkbox"/>		9 séances, 27h au total	Cigarière, La Manu	270	192	3 x 90	3 x 64
CALLIGRAPHIE /PEINTURE			CARTE DE 5 COURS valable un an		165			
CLUB DE LECTURE	<input type="checkbox"/>				gratuit			
ATELIER D'ECRITURE	<input type="checkbox"/>				gratuit			

Si vous vous inscrivez à deux activités, un rabais de 10% est accordé pour la seconde activité.

Je souhaite m'impliquer dans l'organisation de l'association.

L'inscription est considérée comme définitive à compter du 1er novembre et la totalité des droits d'inscription est due. Aucun remboursement n'est effectué en cas d'abandon sauf cas exceptionnels (déménagement, maladie) sur présentation d'un justificatif et demande écrite à la Présidente de l'association.

Chèques prélevés vers le 15/10, 15/01, 15/04